

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 41 du 21 août 2014**

PARTIE PERMANENTE  
État-Major des Armées (EMA)

Texte 10

**ARRÊTÉ N° 4190/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG**  
modifiant l'arrêté n° 1148/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 27 février 2012 portant création du cercle de la base de défense  
de Tours.

*Du 8 juillet 2014*

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation générale ».

**ARRÊTÉ N° 4190/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 1148/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 27 février 2012 portant création du cercle de la base de défense de Tours.**

*Du 8 juillet 2014*

NOR D E F E 1 4 5 1 3 2 6 A

*Précédent Modificatif :*

Arrêté n° 253/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 17 janvier 2013 (BOC N° 8 du 15 février 2013, texte 46).

*Texte modifié :*

Arrêté n° 1148/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 27 février 2012 (BOC N° 18 du 19 avril 2012, texte 10 ; BOEM 686.4.1.4) modifié.

*Référence de publication :* BOC n° 41 du 21 août 2014, texte 10.

L'arrêté n° 1148/DEF/DCSCA/SD\_REJ/BREG du 27 février 2012 est modifié comme suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Dans l'annexe.

Remplacer : «

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE TOURS.
Direction des ressources humaines de l'armée de terre.
Base aérienne 273 - Tours.
UG interarmées.

» ;

Par : «

CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE TOURS.
Direction des ressources humaines de l'armée de terre.
12e base de soutien du matériel - Nouâtre.
Base aérienne 273 - Romorantin.
Base aérienne 705 - Tours.
UG interarmées.

».

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1<sup>re</sup> classe,  
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.